



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR **RÈGLEMENTS 916-01 ET 917-01**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, greffière par intérim de la Ville de Rosemère :

QUE le Conseil municipal a adopté, à la séance ordinaire du 19 août 2019, les règlements suivants :

916-01 – Règlement modifiant le Règlement 916 décrétant des travaux d’installation d’un collecteur pluvial sur la rue de la Lande ainsi qu’une dépense et un emprunt de 667 000 \$ pour en payer les coûts afin d’augmenter l’emprunt et la dépense d’une somme de 198 000 \$ et portant le total à 865 000 \$ »;

917-01 – Règlement modifiant le Règlement 917 décrétant des travaux de prolongement de l’égout pluvial sur les rues de Lorraine, Vaudreuil et des Plaines ainsi qu’une dépense et un emprunt de 741 000 \$ pour en payer les coûts afin d’augmenter l’emprunt et la dépense d’une somme de 332 000 \$ et portant le total à 1 073 000 \$ »;

QUE ces règlements ont été approuvés par le ministère des Affaires municipales et de l’Habitation, le 18 novembre 2019;

QU’ils sont déposés au greffe de la municipalité, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures de bureau;

QU’ils entrent en vigueur le jour de leur publication, conformément à la Loi.

FAIT À ROSEMÈRE CE 27 NOVEMBRE 2019.

La greffière par intérim,

MARIE-CLAUDE THEMENS